



Interview de Pierric Exertier, conseiller municipal délégué à la vie associative

Soutien aux associations : subventions et nouvelle convention avec « La fête du 14 juillet »

De quelle manière la commune soutient-elle les associations locales ?

La commune et son équipe en charge de l'animation de la vie associative (le groupe SARA) souhaitent continuer à développer la coopération avec les acteurs associatifs et à les soutenir. **La centaine d'associations Pélussinoises, grâce aux nombreux bénévoles impliqués, anime de nombreux domaines de la vie publique et constitue un vivier dynamique essentiel, une vraie richesse pour la commune.** Il est donc intéressant, pour le bénéfice de tous, que cette dernière consacre des moyens financiers, matériels et humains au soutien des actions associatives.

Des subventions sont attribuées chaque année pour soutenir soit le fonctionnement soit les projets des associations, et **la commune signe des conventions avec certaines d'entre elles pour consolider des partenariats.** Ces conventions précisent les engagements réciproques : formes du soutien, mutualisation des ressources, réalisation d'actions spécifiques...

- Quelle est l'ampleur de l'aide aux associations cette année ?

Le conseil municipal a validé en séance du 15 avril dernier l'attribution d'une enveloppe globale de subventions aux associations de 119 950 € pour soutenir leur fonctionnement et leurs projets ainsi que l'engagement de leurs bénévoles au service de la population. Les projets recouvrent des actions événementielles, de l'investissement ou encore des activités ponctuelles. La liste récapitulative de ces aides financières est annexée au Budget Principal 2025.

En ce qui concerne **les conventions, plusieurs sont en cours ou ont été renouvelées en 2025 avec les partenaires** - Les 4 Versants pour l'EVS, l'École de Musique Théodore Lombard, l'Ateuchus, Les Bravos de la Nuit, Quelques p'Arts, Football en Mont Pilat, L'Union Cycliste de Pélussin, le CGOS.

La commune a signé une nouvelle convention avec l'association « La fête du 14 juillet », dans quel but ?

L'association « La fête du 14 juillet » organise chaque année le défilé des chars lors de la vogue. Elle a sollicité une aide financière de la commune. Le conseil municipal lui accorde **une subvention de 3 000 €** et il a été convenu avec les classes participantes au défilé que l'association sera accompagnée dans la **mise en place du dispositif de sécurité** par des volontaires référents représentant chacun des groupes. **La convention sert à préciser ces éléments d'organisation et constitue un engagement réciproque entre la commune et l'association.**

Les associations aidées œuvrent dans de multiples domaines, pouvez-vous nous rappeler lesquels ?

En effet, ce sont de multiples secteurs de la vie quotidienne qui sont investis par les associations qui demandent l'aide de la commune. On trouve **à Pélussin de nombreuses associations** dans les domaines de la culture, du sport, des manifestations locales, de l'action sociale, sans oublier l'éducation, l'économie et la transition écologique.

Le mouvement associatif fait preuve d'une belle vitalité. En France, il y a plus d'un million d'associations en activité et, chaque année, ce sont des milliers d'associations nouvelles qui se créent. Avec plus de 12 millions de bénévoles et 23 millions de membres, **elles vivent principalement des financements publics**, ainsi que des recettes de leurs activités.

Ces **engagements bénévoles contribuent fortement à la vitalité des territoires** et nous souhaitons favoriser et soutenir ce foisonnement dans l'intérêt de tous. À Pélussin, la coopération au sein des associations et entre elles n'est pas un vain mot. **Le rôle et la volonté de l'équipe communale sont de soutenir les initiatives citoyennes et d'encourager cette coopération.**



Interview de Leïla Bernard, conseillère déléguée à l'action culturelle

Valorisation du patrimoine : pour la vitalité et l'attractivité de la commune

- Le conseil municipal entreprend des démarches pour la culture et le patrimoine, quelles sont-elles ?

Nous avons d'abord validé une **demande de labellisation de la Maison Gaston Baty en « Maison des Illustres »** auprès de la **Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)**. Ces maisons forment un réseau de lieux de mémoire permettant de relier l'histoire locale et l'histoire nationale. Le label, créé en 2011 par le ministère de la Culture, valorise les lieux qui conservent et transmettent la mémoire de personnalités marquantes de notre histoire. Il garantit aux visiteurs un programme culturel de qualité et des modalités d'accueil adaptées à tous les publics. Aujourd'hui, le projet culturel de **la BatYsse réunit les conditions nécessaires nous permettant de prétendre à ce label qui reste néanmoins exigeant et difficile à obtenir.** Dans la Loire, seuls un ou deux sites sont labellisés, dont la maison Le Corbusier à Firminy.



En parallèle, nous avons approuvé une **demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour compléter notre dispositif de valorisation du patrimoine du centre-bourg**. Ce projet comprendra des panneaux d'interprétation des patrimoines naturel, culturel et industriel, à Virieu et ailleurs, une table de lecture du paysage sous la halle pour expliquer l'extraordinaire paysage qui s'offre aux yeux, ainsi qu'un livre géant de légendes et d'histoire du pays à déployer dans l'espace public. L'investissement est estimé à 8 592 €HT et nous sollicitons une subvention à hauteur de 70 % de ce montant.

- Quels sont les objectifs visés et les retombées attendues ?

Nous souhaitons avant tout **favoriser l'appropriation de notre patrimoine par les habitants et les visiteurs**. Tout en renforçant l'attractivité de notre commune en s'appuyant sur des outils originaux, innovants et accessibles. D'autres idées de parcours ludiques sont à l'étude, car l'objectif est de **donner envie aux touristes de venir et de revenir à Pélussin, ce qui devrait aussi bénéficier à notre économie locale**. Notre démarche ne varie pas : éveiller la curiosité, sensibiliser et informer, connaître et valoriser, transmettre et renforcer les liens entre les générations.

- Pourquoi est-il important de valoriser le patrimoine culturel de Pélussin ?

Toutes ces actions pour **améliorer l'attractivité de la commune et mettre en valeur son potentiel patrimonial, font partie de notre volonté de poursuivre la revitalisation de notre centre-bourg**. Cela doit aussi créer des liens entre la population d'origine, détentrice de la mémoire de la commune, et les nouveaux habitants. Par ailleurs, il est essentiel d'enrichir notre offre culturelle avec des animations variées et de qualité. Cela attire les visiteurs et leur donne envie de prolonger leur séjour, voire de revenir. Enfin, de nombreuses communes de la Loire ont fait ce choix de valoriser leurs atouts patrimoniaux et nous n'avons pas moins d'atouts que ces communes du département. Oui, il faut savoir que Pélussin regorge de trésors méconnus, nichés dans les tiroirs de ses associations patrimoniales. Et, **en collaboration avec ces associations et le Parc naturel régional du Pilat**, nous ambitionnons de les mettre au jour, dès cette année, à travers des découvertes patrimoniales et des innovations ludiques pour mieux répondre aux nouvelles formes de tourisme.

Les délibérations en bref...

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2025 (Adoptée à l'unanimité)

Appel à partenariat du Département de la Loire pour la mise en séparatif de la rue Antoine Eyraud (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve l'appel à partenariat « Eaux et Milieux Aquatiques » du Département de la Loire pour la mise en séparatif de l'assainissement entre eaux pluviales et eaux usées domestiques de la rue Antoine Eyraud.

Décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Principal (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la Décision Modificative n° 1 au budget Principal qui vise à intégrer des frais d'études ayant fait l'objet de travaux de mise en œuvre concernant la route du Pont et la rénovation de la ventilation de l'école maternelle.

Décision budgétaire modificative n°1 du Budget Vente de Chaleur (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la Décision Modificative n° 1 portant sur le Budget Vente de Chaleur pour rajouter des citernes de gaz sur les postes Consigne et Coût d'installation.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de St-Charles (Adoptée à l'unanimité)

Concernant les travaux de réhabilitation de St Charles, le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif, le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. L'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre est validé, la base d'un coût prévisionnel réajusté à 3 161 300 €HT après validation de l'APD.

Demande de subvention pour le tiers-lieu dans le cadre du dispositif « Contrat Région Ville » (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région AURA sur la base d'une nouvelle délibération comportant le montant HT de l'ensemble du projet – acquisition, études et maîtrise d'œuvre comprises –, soit 4 111 606 €HT. Le montant des travaux de réhabilitation est de 3 161 300 €HT.

Cession d'un terrain situé place de l'Abbé Vincent (Adoptée à l'unanimité)

Suite à la désaffectation et au déclassement du local accueillant la chambre funéraire, le conseil municipal valide la cession du terrain d'une surface de 1 147m², dont 383 m² à bâtir, composé des parcelles AP 128, AP 196 et AP 198, au montant minimal de 47 000 € hors taxe et droits.

Déclassement pour délaissé de voirie d'une ancienne voie d'accès sur la rue Gaston Baty (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la désaffectation matérielle de la parcelle d'une surface d'environ 75 m² non cadastrée, vestige d'un ancien chemin d'accès devenu « délaissé de voirie », entre les parcelles AH 61 et AH 60 propriétés de l'entreprise Rivory. Il procède au déclassement de cette emprise et à son intégration dans le domaine privé communal.

Cession de l'ancienne voie d'accès sur la rue Gaston Baty suite à son déclassement et d'une parcelle située rue de la Valencize (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la cession du tronçon de chemin actuellement non cadastré et de la parcelle AH 101 à l'entreprise Rivory au prix minimal de 580 € hors droits et charges.



Demande de subvention à la Région AURA au titre du dispositif «contrat Parc », pour la remise en l'état des sentiers de randonnée (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande de subvention à la Région AURA dans le cadre du contrat Parc entre le PNR et la Région, pour les travaux de remise en état des sentiers suite aux inondations, dispositif accessible en 2025 et 2026. Il autorise le PNR du Pilat à déposer le dossier au nom de la commune.

Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB - Géoloire42® Cadastre (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au Service d'Information Géographique WEB - Géoloire42® Cadastre pour la fourniture de données cadastrales informatisées.

Souscription à l'option télégestion pour les vestiaires et la salle de convivialité (Adoptée à l'unanimité)

Pour optimiser la consommation d'énergie du bâtiment, le conseil approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE » du SIEL pour l'installation d'un système de télégestion au vestiaire du foot et à la salle convivialité et la contribution correspondante de la commune.

Convention pour l'aménagement du 49 route de Maclas (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la convention d'aménagement du domaine public au 49 route de Maclas permettant à Mme Gratigny Larose d'aménager une partie du domaine public située devant les parcelles AT 21 et 22, pour lui permettre de viabiliser à ses frais l'accès à sa maison.

Convention de soutien financier à l'Association « la fête du 14 juillet » (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « La fête du 14 juillet » pour contribuer à l'organisation du défilé des chars, ainsi que la convention qui définit les engagements des deux parties.

Demande de subvention à la Région AURA (contrat de Parc) pour un sentier d'interprétation (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande de subvention à hauteur de 6 015 €HT à la Région AURA pour diversifier ses installations d'interprétation en centre-bourg afin de favoriser l'appropriation locale du patrimoine naturel, culturel et industriel, et de renforcer l'attractivité touristique. Coût total estimé : 8 592 €HT.

Demande de labellisation «Maison des illustres» pour la Maison Gaston Baty auprès de la DRAC (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la demande de labellisation de la Maison Gaston Baty au titre de « Maison des Illustres » auprès de la DRAC afin de renforcer la valorisation de ce lieu patrimonial par son programme culturel de qualité et des modalités d'accompagnement à la visite pour tous.

Convention de mise à disposition d'un minibus avec la CCPR (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un minibus par la CCPR aux services communaux à titre gracieux et autorise le Maire à la signer.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité (Adoptée à l'unanimité)

Dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité, le conseil municipal approuve la création d'un emploi non permanent d'un adjoint technique au service Espaces Verts. Cette délibération annule et remplace celle qui avait été prise lors de la séance du 28 mars 2025.

Débat :

- Remontée de compétence assainissement collectif à la CCPR

Questions diverses :

- Suivi des travaux de reconstruction suite aux inondations
- Point d'avancement sur le tiers-lieu
- Implantation du centre de loisirs
- Points d'information :
 - demande d'acquisition de terrain à la Chaize
 - délaissé de voirie au Fieu
- Actualités

Prochain conseil le 11 juillet 2025